Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes

Corminboeuf, le 17 mai 2024

Objets de la session de mai 2024 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

ME 22.05.2024 Pt. 14
Révision de la Loi sur les bourses et prêts d'étude (LBPE, RSF 44.1)

Le comité du Club des communes soutient dans l'ensemble la motion citée en titre.
En particulier, il relève que le défaut de performance de la loi ne doit pas être supporté par d'autres instruments sociaux dont le but est différent. Notamment, le comité du Club des communes estime qu'il n'est pas juste que des personnes doivent se retrouver à l'aide sociale pour entreprendre ou poursuivre leurs études.

JM

ME 22.05.2024 Pt. 16
Adaptation LVid – Permettre l'installation de caméras pour la gestion de parkings au sens de l'article 120 de la nouvelle loi sur la mobilité (Ermöglichung der Installation von Videokameras für Parkleitsysteme)

Le comité du Club des communes soutient l'adaptation citée. Elle est nécessaire techniquement parlant pour mettre en œuvre la LMob concernant la disponibilité des places de parkings de plus de 40 unités. Il s'agit d'un système qui doit permettre de renseigner en temps réel sur le nombre de place de parcs disponibles tout en respectant la protection des données.

JS JM

JE 23.05.2023 Pt. 2
Approbation de la fusion des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue

Le comité du Club des Communes soutient le décret et félicite les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue pour leur fusion qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

JE 23.05.2023 Pt. 5
Prévention des accidents de chantier (LPAC) (suite de la motion 2015-GC-18)

Le comité du Club des communes prend note de la proposition de classer sans suite la motion citée en titre. Il se réfère à la position de l'ACF et s'oppose à toute légifération ou extension de la responsabilité des contrôles à charge des communes. Il serait irréaliste de devoir engager encore des spécialistes pour contrôler les échafaudages et le respect des normes de sécurité au travail et techniques. Chaque corps de métier a sa

responsabilité. L'ACF a signalé au groupe de travail permanent traitant la police des constructions, composé du SeCA et des Préfets, les dérives de l'application de l'art. 165 LATeC et leur a fourni des propositions afin de respecter les rôles et responsabilités de chaque entité en vue d'optimaliser la sécurité générale.

NB

VE 24.05.2024 Pt. 4
Décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en œuvre des mesures de projet d'agglomération

Le comité du Club des communes soutient le décret proposé en vue de mettre en œuvre les mesures des projets d'agglomération. Elles profitent à l'ensemble de la population.

UH

PETIT DEJEUNER DU CLUB DES COMMUNES
SAVE THE DATE 05.09.2023 à 7h00

A vos agendas : Nous avons le plaisir de vous inviter à un petit déjeuner AG/ conférence le jeudi 5 septembre 2024 à 7h00 à la salle des pas perdus de l'Hôtel cantonal. Le programme et les inscriptions vous seront transmis en temps utile.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire